

● (1405)

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je tiens à mentionner à cette Chambre ma satisfaction face à l'augmentation de la déduction pour les personnes handicapées dans le dernier budget. En mai 1985, le gouvernement étendait l'admissibilité de la déduction pour handicapés aux personnes souffrant d'une insuffisance cardio-respiratoire grave, d'une déficience mentale, de surdité bilatérale profonde, et d'autres handicaps graves. Le budget de 1986 augmente le montant de la déduction de \$250, ce qui permettra d'atteindre un nouveau niveau de déduction de \$2,860.

Suite au dernier budget, plusieurs Canadiens handicapés profiteront également du crédit remboursable au titre de la taxe de vente fédérale, et finalement, les articles spécialement conçus pour les chiens-guides d'aveugles pourront désormais être importés sans frais de douane.

Ces mesures profiteront à plus de 185,000 Canadiens handicapés et démontrent clairement la compassion du gouvernement Mulroney face aux plus démunis de notre société.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET

LA RÉACTION FAVORABLE ET LES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA LOI SUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de dire à la Chambre que mes électeurs ont réagi très favorablement au budget. Ils admettent qu'il impose des contraintes, mais, comme tous les Canadiens, ils sont prêts à faire leur part pour réduire le déficit.

Ils admettent que d'énormes progrès ont été accomplis depuis 18 mois pour réduire le déficit et créer des emplois.

Le chômage est encore un problème, bien sûr, mais mes électeurs savent gré au gouvernement de continuer à appuyer et à encourager les petites entreprises dans la création d'emplois.

Toutefois, au cours d'une assemblée publique tenue dans ma circonscription samedi dernier, on a exprimé de sérieux doutes sur l'efficacité de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le programme plaît aux gens qui nous félicitent d'avoir augmenté les garanties sur les prêts, mais ils constatent que certains banquiers n'offrent pas ces prêts à leurs clients. Toute petite entreprise admissible devrait pouvoir bénéficier du financement au taux bancaire préférentiel, plus 1 p. 100, afin qu'elle puisse à la fois se développer et créer des emplois.

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont écoulées.

Article 21 du Règlement

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

LE CONTRAT OCTROYÉ À UN EXPERT AMÉRICAIN EN MATIÈRE DE PIÈCES EN OR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, une fois encore le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a démontré comment il utilisait efficacement l'argent des contribuables comme nous l'avions vu dans l'affaire Habitat.

Cette fois-ci, il a octroyé un contrat à un expert américain de l'or pour nous dire comment commercialiser la feuille d'érable. La Monnaie royale canadienne a versé à M. Morrie Sandler, de Stanford, Connecticut, des honoraires de \$250,000 américains, \$50,000 de frais de dépenses et une commission illimitée proportionnée aux ventes. Quand tout sera terminé, ce monsieur aura touché \$480,000 dollars canadiens en 1984 et \$2,730,000 dollars en 1985. Et ce n'était qu'un emploi à temps partiel.

Ce qui a amené un expert canadien en lingots d'or à s'exclamer: «Combien de négociants en titres et en lingots ont un contrat de \$250,000 plus \$50,000 de frais et une commission garantie? J'en connais bien peu».

Et un négociant de New York a déclaré: «Les chiffres pour 1985 sont scandaleux».

Nous sommes également scandalisés. Le gouvernement devrait rougir de honte compte tenu de ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a dit...

M. le Président: A l'ordre. Les soixante secondes sont écoulées.

* * *

LA CULTURE

LA CONFÉRENCE RÉUNISSANT DES REPRÉSENTANTS DU FÉDÉRAL, DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, au cours d'une conférence réunissant des représentants du fédéral, des provinces et des territoires, les 3 et 4 mars derniers, les ministres chargés de la culture et des ressources historiques ont travaillé dans un esprit de collaboration qui est le sceau du gouvernement actuel depuis son élection, le 4 septembre 1984. On a avancé une série de mesures pour résoudre les difficultés actuelles du cinéma et de l'édition canadienne, des mesures qui reflètent les particularités culturelles régionales et les différentes politiques provinciales.

A l'issue de cette conférence, présidée conjointement par notre ministre des Communications (M. Masse) et par la vice-premier ministre du Québec et ministre des Affaires culturelles, M^{me} Lise Bacon, il a été convenu que des mesures devaient être prises pour ouvrir davantage l'accès de nos marchés à nos propres produits culturels et pour affirmer davantage notre présence dans la production, la distribution et la commercialisation de ces produits.

Aux prophètes de malheur des deux partis de l'opposition qui ont accusé notre gouvernement de vendre notre souveraineté culturelle, je dis que bien au contraire, nous affermissons notre main-mise sur nos industries culturelles et que nous continuerons d'œuvrer dans ce sens.